

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT

Saumur :

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 JUIN

INFORMATIONS

La République fait des cadeaux. Elle a généreusement octroyé 2,500,000 francs pendant quatre-vingt-dix-neuf ans — au total : 246 millions — à une compagnie fantastique qui devait construire un port et qui n'a réussi qu'à faire faillite.

La Compagnie a disparu mais non pas ses créanciers ; et le Trésor paie ses dettes.

M. Pierre Alype a eu l'indiscrétion grande de réclamer samedi à la Chambre la nomination d'une commission parlementaire, chargée d'étudier cette intéressante spéculation. Mais le gouvernement, qui n'est pas pressé, a sollicité l'ajournement de l'enquête, et M. Pierre Alype a retiré momentanément sa proposition pour ne pas l'exposer à un échec.

Le cabinet Floquet veut gagner du temps. Peut-être sera-t-il mort lorsque la proposition de M. Alype se présentera de nouveau devant la Chambre. Il se sera de la sorte épargné un ennui.

Quant aux bons contribuables, ils paieront.

Au jour anniversaire de l'expulsion des Princes, M. Floquet a tenu à renouveler les odieuses mesures de 1886.

L'occasion s'est offerte tout naturellement à lui, par la démarche de l'Académie française en faveur de M^{re} le duc d'Aumale.

Nous ayons donné les termes de la demande, voici le libellé de la réponse :

« M. Floquet, ministre de l'intérieur, a entretenu samedi matin le conseil des ministres de la démarche faite auprès de lui, vendredi matin, par la commission administrative de l'Institut, pour demander l'annulation du décret d'expulsion qui a frappé M. le duc d'Aumale.

Après délibération, le conseil a décidé que le ministre de l'intérieur devait répondre à la commission que les circonstances

actuelles ne permettaient pas au gouvernement d'accueillir favorablement sa requête. »

Voilà bien ce que l'on appelle l'ère de la liberté démocratique.

On a distribué samedi la proposition de MM. Delattre et Frébault tendant à célébrer l'anniversaire du 21 septembre 1792, l'anniversaire de fondation de la première République. Après 1789, 1792 ; à bientôt le centenaire de 1793 ?

DÉFICIT ET EMPRUNT

Le Temps qualifie le budget Peytral de budget de l'avortement.

Le Matin, lui, va plus loin et il lâche le grand mot : le cabinet Floquet prépare un emprunt :

« Décidés, écrit-il, par un sentiment de patriotique convenance à ne pas divulguer quelques faits malheureusement trop vrais, nous savons cependant, et M. Peytral le sait mieux que nous, que des déficits considérables sont déjà certains touchant à plusieurs dépenses inhérentes strictement à l'année 1889, dépenses que, coûte que coûte, il sera indispensable de couvrir. »

Le Matin cache les raisons, mais il conclut ainsi :

« On se trouve en présence d'une question de simple logique : quand on est écrasé par des charges que l'on ne peut supporter, il faut ou faire des économies ou faire un emprunt.

« M. Peytral proposant les dépenses nouvelles, il est clair qu'il a le projet d'avoir recours à un emprunt de liquidation.

« Nos renseignements, d'ailleurs, nous permettent de dire que nous ne nous appuyons pas sur des hypothèses... Un emprunt est en préparation au ministère des finances, et le gouvernement n'attend que le moment favorable pour en annoncer l'émission. »

L'emprunt ne saurait donc être évité ; si contraire qu'il soit aux déclarations et aux

promesses gouvernementales, il deviendra obligatoire à courte échéance.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

M. Géry-Légrand, maire de Lille, frère du ministre du commerce, a été élu jeudi sénateur du Nord par une très faible majorité. Il remplace M. Carnot père, sénateur inamovible, dont le siège a été attribué par le sort à ce département ; il n'y a donc là ni perte ni gain au point de vue de la majorité dans le Sénat. Au point de vue de la situation des partis dans le département, rien de changé non plus ; le Nord, au précédent renouvellement sénatorial, en 1886, avait élu la liste républicaine, et les voix, à cette époque, s'étaient à très peu près réparties comme jeudi dernier.

Nous ne croyons pas d'ailleurs que l'on essaie d'ergoter sur ce fait qu'un sénateur républicain se voit élu dans ce même département du Nord qui, il y a quelques semaines, acclamait le général Boulanger. Les républicains, qui parlent sans cesse de démocratie, auraient vraiment trop mauvaise grâce à venir opposer les décisions du suffrage restreint aux décisions du suffrage universel. Il est vrai que les républicains d'aujourd'hui se soucient si peu des vrais principes démocratiques !

LE MAIRE DE CARCASSONNE

M. Ferroul, député de l'Aude, accompagné de M. Théron, son collègue, s'est rendu au ministère de la justice pour aviser M. Ferrouillat, garde des sceaux, qu'il se proposait de le questionner à la tribune au sujet des conditions dans lesquelles a eu lieu l'arrestation de M. Jourdanne, maire de Carcassonne, récemment condamné à un mois de prison pour irrégularités électorales. Ce personnage a prétendu être tombé malade juste au moment où on allait venir l'arrêter. L'autorité n'a pas cru à une maladie si opportune et a fait apporter une civière sur laquelle M. Jourdanne a été transporté à la maison d'arrêt.

UN NOUVEAU PRÉFET

Un ancien communiste du nom de Montteil, membre du Conseil municipal de Paris, prononçait le 6 novembre 1885 les paroles suivantes en séance publique :

« Les enfants amenés à l'hospice sont baptisés... Tous les enfants, quelle que soit leur religion, subissent ou subiront la souillure... C'est à vous maintenant de décider si vous voulez subventionner cette maison où se pratique hautement la prostitution de l'enfant à la religion catholique. »

Par décret en date du 24 juin, ce Montteil a été nommé préfet de la Creuse.

ET LA HAINE DES TYRANS ?

Sous ce titre, on lit dans l'Autorité :

« M. Emmanuel Arago, le vieux républicain, l'intraitable ennemi des trônes et des rois, l'ami de l'émancipation des peuples, le partisan de la République universelle, n'a pas hésité, — pour garder sa place d'ambassadeur, à Berne, — à assister au service funèbre célébré à la cathédrale de cette ville, en l'honneur de Frédéric III.

« Tout chamarré d'or, le citoyen Emmanuel s'est courbé très bas, peut-être plus bas que les autres, devant le catafalque vide de l'empereur d'Allemagne.

« Eh bien ! — et les vieux principes ? et la haine des tyrans ? et ce long passé jacobin ? qu'en faisons-nous, monsieur Arago ?

« Quoi ! vous, vous à plat ventre dans une église, devant la fiction d'un despote mort !

« Voilà qui pourrait bien vous coûter cher, monsieur Arago ! »

Le Gaulois publie la dépêche suivante qui lui a été adressée de Nancy :

« Nancy, samedi, 9 h. 10 soir.

« Hier vendredi, un gendarme allemand armé a pénétré sur le territoire français, à Thesey (arrondissement de Nancy).

« On lui fit observer qu'il avait franchi la frontière ; mais il a répondu :

« — Ça m'est bien égal ! »

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE V

Le crime de Rimbault

(Suite)

Mais à ce moment, Rimbault, ayant achevé de détacher le câble et sentant son bateau emporté par les flots, se redressa avec un sourire moqueur, et ôta son chapeau.

— Salut, messieurs, s'écria-t-il, portez-vous bien et bon courage !

Puis, se retournant vers M^{lle} Rosa, qui était encore dans son fauteuil :

— Bonjour, ma tante, dit-il en s'inclinant. Je suis heureux de voyager avec vous !

La pauvre femme reconnut aussitôt son neveu, et ses yeux s'ouvrirent démesurément ; tout son sang reflua au cœur, elle agita un instant les mains avec angoisse et ne put que crier :

— Louis, Charlotte, au secours !

— Vous n'êtes pas aimable pour moi, ma tante, reprit Rimbault avec un rire forcé qui montra

ses dents aiguës, vous me feriez presque regretter de vous avoir sauvé !

Bea드릴ard et Lheureux regardaient avec stupeur la barque s'éloigner d'eux. Eux aussi avaient reconnu le frère de Charlotte. Quand le bateau fut sur le point de disparaître, Symphorien se pencha en avant et ferma le poing avec colère.

— Rimbault Marival, s'écria-t-il, je te connais déjà, tu es un misérable, mais je te retrouverai !

Rimbault salua encore de loin, et avec grâce :

— Au revoir, messieurs, dit-il, au revoir !

Un instant après, la Barque rouge était emportée au-delà de la dernière maison du bourg, qu'elle tournait avec peine, et s'élançait dans la plaine.

Alors Rimbault s'approcha lentement de sa tante, qui se tenait immobile dans un abandon complet, à la volonté de Dieu, ayant déjà fait le sacrifice de sa vie, et l'examina un instant en essayant de donner à son visage une expression moins dure.

— Ma tante, dit-il, je suis heureux de vous avoir sauvés...

M^{lle} Rosa, qui ne croyait pas au dévouement de Rimbault, se borna à lui adresser une question :

— Pourquoi, mon neveu, n'as-tu pas pris avec nous MM. Bea드릴ard et Lheureux ?

— Parce que la barque est trop faible et qu'il

faut être prudent, ma tante.

M^{lle} Marival ne répondit pas. Rimbault reprit :

— Vous ne pouvez rester où vous êtes, ma tante. Au moindre choc, vous seriez renversée de votre fauteuil et jetée à l'eau. Je vais vous eseoier à l'avant du bateau.

Et avant même que sa tante eût pu répondre, le jeune homme saisit la pauvre femme dans ses bras robustes et la déposa sur les bancs. Après quoi, il jeta le fauteuil dans l'eau.

— Que fais-tu là, Rimbault ? demanda M^{lle} Rosa, en entendant le bruit de la chute.

— Je me débarrasse d'une épave gênante. Il ne faut garder avec nous rien d'inutile, ma tante.

Ces paroles ambiguës et le ton sec et tranchant du jeune homme imprimaient à M^{lle} Marival une terreur profonde et la faisaient trembler de tous ses membres.

Elle était au pouvoir de son neveu et ne pouvait plus que se taire et prier en silence.

La voyant ainsi affaissée et comme repliée sur elle-même, à deux pas de lui, Rimbault, méditant ses projets, garda le silence, reprit ses rames, et tout en guidant son bateau, jeta les regards de tous côtés pour s'orienter et mesurer les progrès de l'inondation.

Cette terrible journée du 4 juin s'avavançait. Le pâle soleil qui éclairait par réfraction derrière de gros nuages noirs qui couraient sans cesse les uns

après les autres, était sur le point de disparaître à l'horizon.

Le spectacle était effroyable et le désastre complet.

La Loire avait d'abord exercé ses plus affreux ravages dans le bourg même de la Chapelle et le long de la levée. Pour prouver que nous n'exagérons rien dans notre récit, nous reproduisons textuellement la dépêche envoyée le 6 juin par le sous-préfet de Saumur au préfet de Maine-et-Loire :

« Je suis allé hier à la Chapelle, mon collègue de Chinon, bloqué à Langeais, n'ayant pu répondre encore.

« La brèche a environ deux cents mètres. Plus de quarante maisons, bâties sur la levée, ont été emportées ; celles de la vallée englouties. Spectacle horrible : plus de deux mille habitants de la Chapelle manquent de pain ; je leur en envois.

« Villebriant et Varennes sont cruellement frappés. Saumur a offert un asile aux hommes et aux bestiaux de la vallée. Les landes de Saint-Florent et de Rou-Marson vont nous être d'un grand secours. La Loire est à 5 mètres 23 au pont Cessart. »

Après avoir détruit le bourg de la Chapelle, le torrent s'était précipité dans la vallée. Il avait atteint d'abord tous les villages établis près du

» Le même jour, près de Briey, à Jouy, un gendarme et un douanier allemands ont commis le même acte de violation. »

Le général baron Fredericksz, dont les sympathies pour la France n'ont jamais été démenties, vient de quitter Paris avec sa famille pour passer deux mois de congé en Russie.

Il ne reprendra ses fonctions d'agent militaire, auprès de l'ambassade russe à Paris, que vers le commencement du mois de septembre.

Il assistera, à son retour, à nos grandes manœuvres, comme il y assistait l'an dernier.

Le Pape a daigné dispenser les fidèles du monde entier de l'obligation du maigre pour le vendredi 29 du courant, fête de saint Pierre et de saint Paul. Voici la traduction de la notification officielle de cette faveur :

« La prochaine fête des SS. Apôtres Pierre et Paul (dont la vigile avec jeûne est d'obligation dans presque toute l'Eglise) tombant le vendredi, jour où le commandement de l'Eglise interdit d'user d'aliments gras, N. T. S. P. le Pape Léon XIII, par une dispense bienveillante de cette prescription, permet, en cette année de son jubilé, à tous les fidèles, même aux réguliers de l'un et l'autre sexe qui ne sont point liés par un vœu spécial, l'usage de la viande pour le vendredi sus-indiqué, 29 du mois courant. »

Les habitants de Mars

M. Camille Flammarion, qui poursuit le cours de ses investigations et de ses recherches à travers l'espace, vient de confier au *Figaro* le résultat de ses dernières découvertes.

Cet astronome n'a pas encore vu dans Mars des êtres animés, mais il a constaté des phénomènes qui feraient croire à leur existence. A l'aide d'un télescope puissant, il a découvert des canaux dans des endroits où il n'en existait pas jadis. Il s'ensuit que des rivaux de M. Ferdinand de Lesseps ont percé à travers les continents de cette planète des tranchées plus considérables que celles de Suez et de Panama.

Les habitants de Mars, à en croire le célèbre astronome, seraient en tout bien plus favorisés que nous. L'année serait deux fois plus longue et les saisons auraient une durée proportionnelle. Nous ignorons encore si le calendrier grégorien a subi une juste transformation et si les mois ont une durée double ou s'ils sont simplement plus nombreux.

Les vulgaires êtres qui s'agitent à la surface de notre misérable planète qui se nomme terre, se regardent comme heureux d'avoir la lune pour les éclairer la nuit. Mais les créatures supérieures qui demeurent sur Mars ne se contenteraient pas d'une simple lanterne nocturne, ils en ont deux. Et pour que la discorde ne les divise pas, les habitants qui tiennent pour une lune rapide en son évolution en possèdent une qui l'opère

fleuve et près de la ligne du chemin de fer jusqu'à Bourgueil, La Martinière, les Champereaux, La Touche, Le Plessis, La Taille, Port-Boulet, puis il avait gagné Chouzé-sur-Loire et les villages voisins, si nombreux et si coquets; il était remonté, à travers les prairies, jusqu'au ruisseau de Lane et et à la petite rivière de l'Authion, qui traverse toute la vallée et se jette dans le fleuve au-dessous d'Angers, à Sainte-Gemmes; il avait envahi ensuite avec une rapidité foudroyante les territoires de Saint-Nicolas de Bourgueil, d'Allonnes et de Varennes-sous-Montsoreau. L'Authion lui servant alors comme de conducteur et de guide, il s'était étalé sur toute cette magnifique plaine, couvrant et ravageant champs et prairies, villages et maisons isolées, depuis la levée qui formait sa limite au sud jusqu'aux hauteurs de Saint-Nicolas et de Brain-sur-Allonnes, qui servaient de refuge aux inondés.

Tous les hameaux de Varennes, de Villebernier et d'ailleurs avaient été bientôt atteints, neuf ou dix heures après la rupture.

Le flot avait aussi enveloppé plusieurs châteaux semés dans cette immense plaine et il se dirigeait sur les terres qui sont au nord de Villebernier, au moment où Raimbault, égaré dans les prairies de l'Authion, se demandait dans quelle direction il devait conduire son bateau.

Partout le flot qui se précipitait dans la riche

en sept heures, tandis que ceux qui la trouvent trop rapide ont une autre lune plus sage, qui met vingt-quatre heures pour tourner sur elle-même.

A côté des grandeurs se trouvent, hélas! les misères, et à l'heure actuelle les neiges abondantes qui sont tombées durant l'hiver ont fondu complètement de telle sorte que des inondations terribles portent dans toutes les contrées la dévastation et la mort.

Adieu les sérénades amoureuses sur le bord des grands lacs, adieu les conversations langoureuses sur les rives des fleuves, adieu les discussions stériles des politiciens; les lyres des poètes ne soupireront plus que des élégies, les eaux ne roulent plus que des cadavres et les gouvernements n'emploient plus les forces de leurs peuples qu'à construire des digues; mais il est probable que tous les Marsiens ne seront pas détruits et que le télescope de M. Flammarion nous donnera quelque jour de meilleures nouvelles de la planète Mars.

(Gazette de France.) RICHARD SEVY.

NOUVELLES MILITAIRES

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Le général Jamont, commandant la 21^e division d'infanterie, est nommé au commandement du 4^e corps d'armée, en remplacement du général Billot.

Le général de Cools, président du comité consultatif d'état-major, est appelé au commandement du 2^e corps d'armée, en remplacement du général Lewal.

Le général Villain, commandant la 20^e division d'infanterie, est appelé au commandement du 9^e corps d'armée, en remplacement du général Carrey de Bellemare.

Les généraux Billot, Lewal et Carrey de Bellemare, membres du Conseil supérieur de la guerre, sont chargés de missions spéciales en exécution du décret du 26 mai 1886.

Par conséquent, MM. Billot, Lewal et Carrey de Bellemare sont nommés inspecteurs permanents de l'armée.

M. le général de division Lardeur, commandant la 2^e division de cavalerie, est nommé au commandement de la 4^e division de même arme, à Paris, en remplacement de M. le général de Gressol, admis dans la section de réserve.

M. le général de division Loizillon, commandant la cavalerie d'Algérie, est nommé au commandement de la 2^e division de cavalerie, à Lunéville, en remplacement de M. le général Lardeur.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 24 juin 1888.

Le marché semble avoir compris qu'il est temps de consolider les cours acquis; nos rentes se traitent: le 3 0/0 à 83.10; le 4 1/2 0/0 à 105.97; elles se reposent.

Le Crédit Foncier est fermement tenu à 1,460. Les demandes affluant sur les obligations foncières et communales qui sont restées stationnaires depuis quelques semaines. On sait que les

vallées produisait les mêmes effets. Il jetait bas les chaumières construites en pisé et ne laissait debout que les loges bâties solidement en pierres; il déracinait un grand nombre d'arbres et les roulait ensuite à travers champs; il couvrait et couchait les moissons déjà hautes, ravinaient les prairies, comblait les fossés, soulevait dans les cimetières les tombes nouvellement faites et emportait au loin les cercueils, charriait dans les courants qui se formaient en tous sens une foule d'objets qu'il rencontrait sur sa route, enlevait les semences, les bagnes de paille et de foin de l'année précédente, les meubles, les bestiaux qui ne fuyaient pas assez vite ou qui s'égarèrent, les noyait, et, à force de les tourner et de les retourner ou de les frapper contre les murs et les arbres, flouissait par les évents.

(A suivre.)

Confiserie Félix POTIN

Grand Assortiment de Boîtes pour Baptêmes,

Bonbons et Dragées première qualité

PRIX MODÉRÉS

S'adresser..... Où ?

Toujours à l'ÉPICERIE CENTRALE,

28, rue Saint-Jean.

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEU, SUCCESSION

obligations 1879, 1880 et 1885, qui participent chaque année à six tirages à lots, produisent un intérêt annuel de 15 francs et se remboursent à 500 francs. Les Bons à Lots sont recherchés à 127.50.

On traite activement la Société Générale à 453.75.

Les Dépôts et Comptes Courants accentuent leur reprise à 601.25.

La Banque d'Escompte clôture en hausse à 470.

Le premier tirage des obligations émises le 18 avril dernier par la Société des Immeubles de France sous le patronage du Crédit Foncier de France aura lieu le 10 juillet prochain. Nous rappelons que tous les titres portés seront remboursés à 1,000 francs, soit avec une prime de 615 fr. sur le cours actuel de 385. Les preneurs à ce cours sont donc certains de réaliser avant peu un gros bénéfice.

L'action de Panama clôture à 381. La souscription aux obligations à lots est fixée au 26 courant. Ces titres rapportant 15 fr. par an donnent lieu à six tirages annuels dont l'ensemble représente 366 lots. Émis à 360 fr., ils sont remboursables à 400 fr. en 99 ans par voie de tirages. Les versements sont échelonnés sur une période de dix-huit mois, le dernier étant exigible du 5 au 10 novembre 1889.

Le Canal de Corinthe est délaissé à 245. La dernière émission des 60,000 obligations a piteusement échoué et celle qui se prépare aura certainement le même sort: Les capitalistes hésitent à placer leurs fonds dans une entreprise qui, de l'aveu même des ingénieurs, est à recommencer sur nouvelle base.

Le Crédit Lyonnais est lourd à 592.50. Les Métaux se maintiennent à 840, prix bien modéré pour un titre dont le dividende est assuré à 60 fr. minimum.

Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1,042.50.

Les actions du Patrimoine se traitent à 75 et 80 fr. Ces cours sont évidemment au-dessous de la valeur des titres, la situation de la Compagnie étant excellente. Les bénéfices réalisés suivent une progression continue et la distribution d'un dividende est à prévoir dans un très prochain avenir.

La Compagnie Transatlantique fait preuve d'une fermeté remarquable à 540.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer sont bien tenues. Les obligations ont un marché très actif.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Courses de Verrie-Saumur

Il faudrait remonter bien loin pour rencontrer une journée de Verrie-Saumur pluvieuse. Tous les ans, le temps est très agréable et la réunion devient chaque année plus importante, plus brillante et plus réussie sous tous rapports.

La liste des sportsmen, propriétaires et dames élégantes que nous avons relevée au pesage est trop longue pour que nous essayions de ne faire aucune omission.

Citons cependant en passant M. le Sous-Préfet, M. le général Danloux, M^{me} et M^{lle} Cottineau, comtesse de Vaulogé, comtesse de Canisy de Gizeux, M. de Baudry-d'Asson, comte et comtesse de Dames, baron de Fleury, comte de la Plante, etc. C'était un immense fourmillement de toilettes claires et de gracieux chapeaux ornés de fleurs, de plumes et de dentelles de tous les tons et de toutes les nuances.

Nous avons remarqué aussi cette année de très riches équipages, beaucoup de daimons, de flèches et de tendem.

MM. Proust et Chaze étaient chargés du pesage; MM. Gendron et de Boulémont étaient juges à l'arrivée.

Voici le résultat des courses:

Prix du Fagot, course de haies (gentlemen). — Un objet d'art au premier, et un panier de champagne offert par MM. Girard et Bouvet au second, les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1888, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné; distance, 2,500 mètres environ.

Le premier prix a été pour *Analogie*, à M. le baron Ch. de Slam, montée par M. Pascal.

Emeraude, à M. L. de Reinack, est arrivée seconde, montée par M. de Corny.

Casilda, à M. H. Keller, montée par M. Lemaitre, pas classée.

Le pari mutuel a donné au total, pour cette course, 4,520 fr.

Les 5 francs ont été payés 16 et les 20 francs 64.

Prix de la Loire, course de haies, handicap militaire pour les chevaux de l'École de cavalerie. — Un objet d'art d'une valeur de 500 fr., offert par le cercle Saint-Hubert, pour chevaux de l'École de cavalerie montés par des officiers de l'École; distance, 2,500 mètres.

Sept chevaux se présentent au pesage. Premier, *Starter*, monté par M. de Fourlou, une demi-longueur.

Second, *Breworth*, monté par M. Ask, officier suédois.

Troisième, *Pervenche*, montée par M. de Saint-Martin.

Au départ, *Montmartre* s'est défilé dans une corde à droite et est tombé. M. de Forqueray qui le montait n'a eu aucun mal. Le cheval a continué la course et sans cavalier est arrivé troisième.

Les parieurs ont engagé 2,330 fr. dans cette course. 5 fr. ont rapporté 20 fr. et 20 francs 116.

Prix de la Société des steeple-chases de France, cross-country steeple-chase handicap gentlemen. — 2,500 fr. offerts par la Société des steeple-chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus; entrée, 100 fr., moitié forfait; minimum du handicap, 63 kil.; distance, 4,000 mètres environ.

Cette course, qui aurait pu être très intéressante, est restée sans attrait. Elle s'est réduite à un solitaire qui s'est promené au petit trot pendant 4,000 mètres.

Le baron de Fleury a monté *Bergerac*, portant 68 kil. 1/2.

Bergerac est un fort joli cheval qui vient de gagner deux courses à Vincennes; il appartient à M. de la Ville-Leroux.

Prix du Château de Marson (2^e série). —

Un objet d'art d'une valeur de 300 fr., offert par M^{me} Baillou de la Brosse, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat; distance, 3,000 mètres.

Ce prix a été décerné à *Vercingétorix*, monté par M. de la Falaise. *Fazenda*, à M. Bedoin, a perdu d'une longueur.

M. Lacessagne a reçu au front un coup de pied de cheval sans gravité; on lui a bandé la tête et plusieurs de ses amis l'ont ramené à Saumur.

De même, M. Chevallier a fait une chute au tombeau; il a été blessé à la jambe droite un peu au-dessus de la cheville. Il a dû monter sur la voiture d'ambulance.

Le pari mutuel a produit 4,925 francs avec 268 mises. Les 5 fr. ont reçu 20 fr., et les 20 fr. 80 fr.

Prix du Cercle Saint-Hubert, grand steeple-chase, handicap. — 4,500 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus; entrée, 100 fr., forfait 25 fr.; les entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne; distance, 4,000 mètres environ.

M. de Fleury a remonté *Bergerac* et l'a conduit premier au poteau d'arrivée. Il montait encore pour M. de la Ville-Leroux.

M. Olding, jockey de M. de la Plante, est tombé avec *Full-Cry* et s'est très gravement blessé à la jambe droite. On a été obligé de le relever et de le porter auprès des médecins qui venaient au-devant de lui.

Le cheval a pu continuer la course; un jockey de M. Guinebert, *Ronan*, qui se trouvait sur la piste, a arrêté *Full-Cry* et lui a fait achever le parcours. En arrivant au pesage, *Ronan* avait le poids nécessaire, 63 kil. Le second prix lui a donc été décerné.

130 mises à 5 fr. et 52 mises à 20 ont produit 4,588 fr. Les tickets de 5 fr. ont reçu 9 fr. et ceux de 20 fr. 36 fr.

Rallye-Paper. — Un objet d'art au premier et un panier de champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de grosse cavalerie (cuirassiers, dragons), montant leurs chevaux d'armes; poids libre.

Premier, *Amita*, monté par M. de Burgat.

Second, *Intempérance*, montée par M. Barretti.

Belléophon a toujours tenu la tête et est arrivé premier de deux longueurs, mais il a été disqualifié parce que M. de Mondéon, qui le montait, a oublié de franchir un obstacle.

La disqualification de *Belléophon* a fait monter les gains; on a payé 61 fr. pour 5 fr. et 244 fr. pour 20 fr.

L'écurie de M. G. Guinebert, dont plusieurs chevaux étaient inscrits au programme, n'a pas été représentée.

Parlerons-nous maintenant du retour de ces courses? C'est toujours un des spectacles féériques de Saumur.

Rien de plus curieux et de plus ravissant à la fois que le bourg de St-Florent et les rues Beaurepaire et d'Orléans, où les voitures en rangs pressés se croisent, montrant la gaité pimpante des toilettes, visions rapides qu'emportent les véhicules de tous genres.

Il n'est assurément rien de semblable et l'on comprend bien les sages qui dédaignent le plaisir échauffant des paris pour venir tranquillement, sur le coup de cinq heures, se poster sur le passage du retour pour assister à un tel spectacle.

Au départ, un accident s'est produit à Saint-Florent.

M. de Soubeyran, conduisant un jeune cheval attelé à un léger véhicule, a accroché la voiture de M. et M^{me} de Soubeyran que le cheval, effrayé, a fait verser. Chacun s'est tiré de ce mauvais pas comme il a pu, et, sauf la peur, il n'y a pas eu grand mal; quelques petites contusions seulement.

Ce matin, toutes les brigades de l'arrondissement de Saumur se sont réunies sur le Champ de Foire, où le général Jacquemin a passé la revue.

Le général a adressé à M. le capitaine Dutertre-Duport les plus vives félicitations sur la tenue irréprochable de ses hommes.

Par décision ministérielle du 20 juin 1888 :

M. Poussard, officier d'administration de 2^e classe, comptable de l'atelier d'arçonnerie de l'Ecole d'application de cavalerie à Saumur, a été désigné pour être employé en Tunisie.

M. Arth, officier d'administration de 2^e classe, commandant de la 6^e section d'infirmeries militaires au camp de Châlons, a été désigné pour gérer l'atelier d'arçonnerie de l'Ecole d'application de cavalerie à Saumur.

M. de Freycinet avait désigné pour le représenter au concours hippique d'Angers le général Droz. Nous apprenons que c'est le général Delorme qui se rendra dans cette ville en remplacement du général Droz, empêché.

Publications de mariage.

Julien-Joseph-Lucien Hildoux, maréchal-logis arçonnier à l'Ecole de cavalerie de Saumur, et Clémence-Adèle Modire, lingère, de Nantes.

Jean-Baptiste-Marc-Marie Desgranges, tailleur d'habits, et Aimée-Mélanie Tortu, couturière, tous deux de Saumur.

Alphonse-Louis Fouchier, instituteur, de Saumur, et Marie-Antoinette Meslet, sans profession (veuve), d'Angers.

Albert-Joseph Delaunay, fabricant de chapelets, de Saumur, et Henriette-Victoire Gilbert, sans profession, de Nantes.

Henri Ciret, boucher, de Saumur, et Marie-Anne-Augustine Robineau, lingère, de Vivy.

Auguste Godier, cultivateur, de Saumur, et Julie-Blanche Trudeau, cultivatrice, de Fontevault.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur de rappeler au public que son tarif spécial B n° 6 offre des réductions très importantes sur le tarif ordinaire de finances, pour le transport des colis contenant des titres ou

papier-values (actions, obligations, titres de rente), avec valeur déclarée.

Le prix de factage à domicile, à Paris, des envois de l'espèce est uniformément de 0 fr. 50 c. par expédition.

CONCOURS DE GYMNASTIQUE A ANGERS

Voici la liste des sociétés qui prendront part dimanche au concours de gymnastique d'Angers :

La Société de Château-du-Loir; la Lavalloise, de Laval; la Lorientaise, de Lorient; l'Union de la Sarthe, Le Mans; la Nantaise, de Nantes; la Société du Patriote, de Niort; la Société de Poitiers; la Pontivyenne, de Pontivy; la Rennaise, de Rennes; la Société de l'imprimerie Oberthur, de Rennes; la Nazairienne, de Saint-Nazaire; l'Union saumuroise de Saumur.

DAMPIERRE. — Taureau furieux. — Samedi soir, le sieur Ferrand, cultivateur à Aunis, commune de Dampierre, voyant son taureau très excité et menaçant la servante de la ferme, s'interposa pour protéger celle-ci et faire rentrer l'animal à l'étable. Le taureau tourna sa fureur contre son maître, le renversa et lui porta plusieurs coups de tête. Le sieur Ferrand s'affaissa ayant presque perdu connaissance. On croyait ses jours en danger.

M. le docteur Peton, appelé en toute hâte, constata qu'il n'y avait aucune fracture, mais de fortes contusions qui condamnaient Ferrand à un repos absolu de plusieurs jours.

LOUDUN. — Samedi soir, le jeune Teudron, âgé de 10 ans, voulant atteindre un nid, est tombé d'un arbre d'une hauteur de 4 à 5 mètres et s'est tué sur le coup.

POITIERS. — Le Conseil municipal de Poitiers s'est réuni mercredi soir.

Au cours de la séance, l'honorable M. de Touchimbert a déposé, au nom de la minorité conservatrice, le vœu suivant :

« Considérant le renchérissement progressif des loyers et de tous les objets indispensables à l'existence;

« Considérant la gêne qui en résulte pour la classe ouvrière et les petits employés;

« Dans le but de soulager ces déshérités de la fortune, les soussignés, membres du Conseil municipal, émettent le vœu :

« Que le Conseil veuille bien prier M. le maire de faire étudier un projet de délibération tendant à exonérer de l'impôt personnel et mobilier jusqu'à concurrence d'une somme à fixer, toute personne non inscrite au foncier et à la patente; étant bien entendu que, pour faire face à ces décharges, la commune emploiera les excédents de recette d'octroi, sans qu'il y ait lieu à répartition entre tous les contribuables. »

M. de Touchimbert a développé ce vœu en faisant valoir les considérations qui l'ont amené à la formuler. Il a indiqué les villes où l'on procède au dégrèvement en faveur

des ouvriers et petits employés, et sur quelles bases ce dégrèvement est établi.

M. Dubroucq a pris la parole pour déclarer qu'il ne partageait pas la manière de voir de M. de Touchimbert, et demander qu'on s'en tienne à l'usage établi jusqu'à présent, c'est-à-dire ne dégrever que les indigents.

M. Girardin a été plus loin. Il a repoussé et demandé à ses collègues de repousser la prise en considération. Il faut se contenter, a-t-il dit, de renvoyer le vœu à l'administration qui pourra l'étudier, près de laquelle chacun des membres de l'assemblée pourra également l'étudier, en attendant que la municipalité fasse des propositions en séance.

Les républicains n'ont pas osé repousser purement et simplement ce vœu si utile aux classes pauvres, formulé par les conservateurs; mais les efforts de MM. Girardin et Dubroucq ont obtenu qu'il ne fût pas pris en considération, mais simplement renvoyé à l'administration qui se chargera de le jeter au panier.

Voilà de quelle façon les républicains défendent les intérêts des classes laborieuses. (Journal de la Vienne.)

EMPOISONNÉE PAR LA SALADE

M^{me} veuve Duvivier, maîtresse d'hôtel à Condé (Calvados), vient de mourir empoisonnée après avoir mangé une salade de cresson dans laquelle se trouvait mêlée une certaine quantité d'une plante vénéneuse connue sous le nom de Béle.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer de l'Océan

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours

Pendant la saison des bains de mer, du 4^{er} mai au 31 octobre, toutes les gares du réseau délivrent pour les stations balnéaires ci-après des billets aller et retour de toutes classes.

Pour les distances de 250 kilomètres, ces billets comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Pour les distances inférieures à 250 kilomètres, la réduction est de 20 0/0.

PRIX INDICQUÉS COMME EXEMPLE

Au départ de Saumur (P. O.). — Prix du billet aller et retour

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Saint-André-les-Eaux ..	36.95	27.70	20.30
Pornichet	36.95	27.70	20.30
Escoubac-la-Baule	36.95	27.70	20.30
Le Pouliguen	36.95	27.70	20.30
Batz	36.95	27.70	20.30
Le Croisic	36.95	27.70	20.30
Guérande	36.95	27.70	20.30
Vannes (Port-Navalo-St-Gildas-de-Ruiz)	39.10	29.35	21.30
Plouharnel-Carnac	43.95	33. »	24.15
Saint-Pierre-Quiberon ..	45.35	33.95	24.90
Quiberon	46.10	34.50	25.30
Lorient (Port-Louis, Larmor)	46.95	35.20	25.55
Concarneau	56.10	42.05	30.65
Quimper (Benaudet-Fouesnant)	56.75	42.55	30.90

Douarnenez	60.30	45.15	
Châteaulin (Pentrez-Crozon-Mergal)	61.60	46.25	33.90

Les billets doivent être demandés au chef de gare quatre jours avant celui du départ.

Dernières Nouvelles

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 25 juin, 2 h. 58 soir.

Pendant le conseil des ministres tenu aujourd'hui, il a été entendu M. Constans, auquel on a donné les dernières instructions pour rejoindre son poste de l'Indo-Chine.

Le bruit court que la commission administrative de l'Institut, par suite de l'échec de sa démarche pour la rentrée en France du duc d'Aumale, aurait l'intention d'envoyer des délégués auprès du duc, pour voir s'il ne consentirait pas, au lieu de la lettre de remerciements projetée, de prendre l'initiative d'une lettre au Président de la République dont la teneur annulerait celle qui motiva son expulsion.

AVIS

Les souscriptions aux obligations à Lots de la Compagnie de Panama sont reçues à Saumur chez MM. V^o LAMBERT et FILS, banquiers correspondants attirés de la Compagnie.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, RUE DU MARCHÉ-NOIR.

Est chargée de recevoir dès à présent, sans frais, les souscriptions aux Obligations à Lots de la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de PANAMA.

L'Agence du CRÉDIT LYONNAIS, 30, boulevard de Saumur, à Angers, reçoit à partir de ce jour, et sans aucun frais, les souscriptions aux Obligations à Lots de la Compagnie de Panama.

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Haux-Portes, Gravures en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Payable Cinq Francs par mois (FRANC D'ACQUISITION, ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES)

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien
102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODKT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Par licitation
Aux enchères publiques,
et en trois lots
Entre majeurs et mineurs
DE DIVERS
**Morceaux de Terre
ET VIGNE**
Situés commune d'Allonnes

Dépendant de la succession de M. EMMANUEL DAUBONNE.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 15 juillet 1888, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DENIKAU, notaire à Allonnes.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le sept juin mil huit

cent quatre-vingt-huit, enregistré;

A la requête de: 1^o M. Abel Daubonne, cultivateur, demeurant à la Thibeaudière, commune d'Allonnes (Maine-et-Loire); 2^o M^{me} Louise Rozière, veuve de M. René Hubault, demeurant au Bois, commune d'Allonnes.

Demandeurs, ayant pour avoué M^e André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière,

D'une part;
En présence de M. Pierre Hubault, cultivateur, demeurant à Vivy, au nom et comme tuteur ad hoc de la mineure Marie-Louise Daubonne, enfant issue du second mariage d'entre M. Abel Daubonne et dame Marie Lory, son épouse, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée par délibération du conseil de famille de ladite mineure tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton nord-est de Saumur du dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

Défendeur, ayant pour avoué M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir,

D'autre part;
Et encore en présence ou lui dûment appelé de M. François-Ignace André, sans profession, demeurant à Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Daubonne, nommé à cette fonction par la délibération du conseil de famille ci-dessus relatée,

Encore d'autre part;

Il sera procédé, le dimanche quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e DENIKAU, notaire à Allonnes, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, en trois lots, des immeubles ci-après, sur les lotissements et mises à prix suivants fixés par ledit jugement.

DÉSIGNATION

1^o Lot.
Un morceau de terre planté de deux rangées de vigne, situé au lieu de la Motte, commune d'Allonnes, figuré au plan cadastral sous le n° 621, section J, contenant vingt-un ares cinquante centiares, joignant du levant le chemin de la Motte à la Chevardière, du couchant le chemin de la Motte à la Gabelle, du midi M^{me} de Lassat et Samson, et du nord M^{me} Loyau-Barré.
Mise à prix 400 fr.

2^o Lot.
Un morceau de terre, planté de plusieurs rangées de vigne, audit lieu, contenant seize ares quatre-vingt-dix centiares, n° 603 p, section J, joignant du midi et du couchant M. Ory, du levant la veuve Brazille, et du nord Drussé.
Mise à prix 250 fr.

3^o Lot.
Et un morceau de vigne, à la Per-

ruche, dite commune, contenant vingt-un ares quatre-vingt-douze centiares environ, n° 7 partie, section F, joignant du levant M. Hubault, du midi Ory-Rosson, chemin d'exploitation entre, du couchant Ory-Rosson et Delaunay, et du nord le chemin du Liza.

Mise à prix 200 fr.
Total des mises à prix, huit-cent cinquante francs, ci 850

Faculté est réservée au notaire de réunir deux ou tous les lots en un seul suivant les besoins de la vente et en tenant compte des mises à prix.

S'adresser, pour renseignements :
1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

2^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, co-licitant.
Saumur, le 23 juin 1888.
ANDRÉ POPIN.
Enregistré à Saumur le
juin mil huit cent quatre-vingt-huit, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

CANAL DE PANAMA

Obligations à lots.
Lots de 500,000 f., de 250,000 f.,
de 100,000 f., de 10,000 f., etc.

TIRAGES TOUS les deux mois
pendant 25 ans.
Tous les trois mois ensuite.

Premier versement. 20 fr.
Versement à la répartition. 40 fr.
Total 60 fr.

AVEC PARTICIPATION AU 1^{er} TIRAGE
Qui aura lieu le 16 août prochain.

Les souscripteur qui auront effectué
leur souscription par l'entremise de
la REVUE-GAZETTE (à Paris, 67,
rue de Provence), seront avisés par
dépêche télégraphique des lots qu'ils
auront gagnés à chaque tirage.

MARQUE DOMAINE LOPY

Crus Exceptionnels

Chez M. ZANNETTI, Casimir, vins,
46, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Étude de M^e PAUL PROUX, commis-
saire-priseur de l'arrondissement
de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le MERCREDI 27 juin 1888, à
1 heure du soir, à Saumur, rue de la
Comédie, n° 23, ancienne maison
Picherit et Voisin,

Il sera vendu :

Salle à manger et lit en vieux chêne
sculpté, table ronde et chaises en
noyer, armoires, commodes, tables
de nuit et autres, armoire à glace,
guéridons, commode-toilette, bois de
lits, canapés, fauteuils, chaises, con-
sole, glaces, pendules ;

Couettes, matelas, traversins, oreil-
lers, couvertures, linge, cuisinière en
fonte, poêle Choubeski, presse à co-
pier, casiers, lampes et suspensions,
bouteilles vides et quantité d'autres
objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e GAUTHIER, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR

Rue du Portail-Louis, n° 9.

S'adresser, pour traiter, à M^{lle} Ro-
salie CHOLLIER, ou au notaire.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'il reçoit des
cidres et poirés de première qualité.
Livraison par barrique et petit fût à
domicile. Rue Nationale, 11.
Prix très avantageux.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale
PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argen-
teuil (Seine-et-Oise),

Avec la collaboration de M. le mar-
quis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE
FRANCIOSI, président de la Société
d'Horticulture du Nord ; de MM.
Ch. BALET, BERGMAN, CHATENAY,
CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois,
7 francs.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINSETDOUCHES de toute espèce pour le tra-
itement des maladies de l'estomac, du foie, de la ves-
sie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre :
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans
le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux
Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trafic direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire : Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 9, Boulevard Montmartre

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCÉANIQUE

DE

PANAMA

PRÉSIDENT-DIRECTEUR: M. FERDINAND DE LESSEPS

Emprunt de 720 millions
Emprunt autorisé conformément aux prescriptions
de la loi du 21 mai 1836,
par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie
ou responsabilité de l'État

Souscription publique à Deux Millions d'Obligations à Lots
ÉMISES A 360 FRANCS

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 1^{er} Décembre et 1^{er} Juin de chaque année

REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS

dans un délai maximum de 99 ans.

TABLEAU DES LOTS TIRÉS CHAQUE ANNÉE

6 Tirages par an, du 16 Août 1888 au 15 Juin 1913. — 1^{er} Tirage le 16 Août 1888.

3 lots de 500,000 fr. — 3 lots de 250,000 fr. — 6 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Octobre.		15 Décembre.		15 Février.		15 Avril.		15 Juin.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000
2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000
5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000
50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000

Par an : 366 lots s'élevant à Fr. 3,390,000.

4 Tirages par an, du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement

2 lots de 500,000 fr. — 2 lots de 250,000 fr. — 4 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Novembre.		15 Février.		15 Mai.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de.....	500,000	1 lot de.....	250,000	1 lot de.....	500,000	1 lot de.....	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000
1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000
5 lots de 2,000.....	10,000	5 lots de 2,000.....	10,000	5 lots de 2,000.....	10,000	5 lots de 2,000.....	10,000
50 — 1,000.....	50,000	50 — 1,000.....	50,000	50 — 1,000.....	50,000	50 — 1,000.....	50,000

Par an : 236 lots s'élevant à Fr. 2,200,000

Le paiement des lots aura lieu un mois après chaque tirage

Le remboursement à 400 francs et le paiement des lots seront garantis par un dépôt de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français, conformément aux termes ci-après de la loi du 8 Juin 1888 (art 1^{er}, paragraphe 4) :

« Le remboursement de cet emprunt dans un délai maximum de 99 ans et le paiement des Lots seront garantis par un dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français. »

Indépendamment de l'amortissement qui se fera chaque année par le paiement des lots, l'amortissement à 400 francs commencera à partir de 1913.

Le dépôt en Rentes françaises ou titres garantis par le Gouvernement Français sera administré par une Société civile spéciale, indépendante de la Compagnie de Panama.

Prix d'Émission payable comme suit :

1 ^{er} Versement	20 fr. en souscrivant	20 fr.
2.	40 fr. à la répartition (du 5 au 10 juillet 1888).	40
3.	60 fr. du 20 au 25 Août 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0/0 l'an.	59 84
4.	60 fr. du 5 au 10 Novembre 1888	59 18
5.	45 fr. du 5 au 10 Février 1889	48 44
6.	45 fr. du 5 au 10 Mai 1889	48 10
7.	45 fr. du 5 au 10 Août 1889	48 60
	45 fr. du 5 au 10 Novembre 1889, sous déduction des intérêts à raison de 4 0/0 l'an jusqu'au 1 ^{er} Décembre 1889	41 18
	Total	349 34

La Souscription sera ouverte et close le 26 Juin 1888

- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin
- A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.
- Au Comptoir d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
- A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.
- A la Banque Franco-Egyptienne, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'étranger et chez leurs correspondants en France et à l'étranger

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

M^{lle} BLIARD a l'honneur de prévenir les dames qu'à partir du 1^{er} juin elle a pris la suite d'affaires de M^{me} FONGEAU, couturière, Grand'Rue, n° 75, dont elle était première ouvrière.

M. A. GAUDIN fleuriste, qui du Marronnier, prévient sa clientèle qu'il vient d'ouvrir un magasin de bouquets et fleurs en pots, rue du Portail-Louis, n° 10.

M. POIRIER, Négociant en vins au Chapéau, près Saumur, avertit ses clients qui ont acheté du vin à MM. Poirier et Marseille avant le 15 avril 1888 de payer toute somme arriérée entre les mains de M. Ludovic Proust, expert-comptable, rue Dacier, n° 43, à Saumur, nommé, par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur en date du 14 juin, sequestre judiciaire, avec mission de faire rentrer toutes les sommes dues à MM. Poirier et Marseille. Tout paiement fait à un autre que M. Proust sera nul.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie,
Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.